

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2020

DELIBERATIONS

Huis clos de la séance

Le Maire expose, selon l'article L 2121-18 du CGCT, dans le contexte actuel de crise liée au Covid19, et pour respecter à la fois les décisions gouvernementales qui enjoignent de minimiser le plus possible les contacts et réunions afin de limiter la propagation du virus et de protéger la santé de nos concitoyens en évitant au maximum tout risque de contamination, il lui semble plus que raisonnable que la présente séance se déroule à huis clos.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de tenir cette séance à huis clos.

Cotisations annuelles 2019 et 2020 à l'épicerie solidaire ESCALE

Monsieur le Maire présente la demande de l'épicerie solidaire ESCALE et donne la parole à Monsieur GUY Daniel en charge des affaires sociales. Ce dernier rappelle que la cotisation annuelle à l'épicerie solidaire ESCALE s'élève à 30 €. Celle pour l'année 2019 n'ayant pas été versée, il propose de verser les cotisations annuelles au titre des années 2019 et 2020, soit un montant de 60 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser les cotisations annuelles de 2019 et 2020, de 30 € chacune, soit un totale de 60 €, à l'épicerie solidaire ESCALE.

Subvention à la SPA

Le Conseil Municipal après en avoir en débattu et délibéré décide à l'unanimité de verser une subvention de 100 € à la SPA.

Décision Modificative 01/2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NAPARTY, Adjoint aux finances.

Pour reverser l'attribution de compensation d'investissement à la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, il convient de vous présenter la D.M. 01/2020.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
ARTICLES	DEPENSES
2031	- 2 388,00 €
2046	2 388,00 €
	0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve cette D.M. 01/2020
- Fixe la durée d'amortissement à 2 ans.

Prise de compétence « Réalisation et entretien du réseau d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire »

Par délibération en date du 25 mai 2020, la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole a adopté la modification de ses statuts afin d'exercer la compétence « réalisation et entretien du réseau d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire ». En application des dispositions de l'article L.2511-17 du C.G.C.T., le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable à cette prise de compétence.

DIVERS

Organisation du Téléthon 2020

Monsieur le Maire souhaite une réflexion sur une éventuelle organisation du Téléthon 2020. En effet, dans le cadre du contexte de la COVID-19 et de toutes les contraintes s'y rapportant, la municipalité n'autorise pas l'organisation de manifestations diverses dans l'enceinte des salles communales. Monsieur NAPARTY propose de concerter les différentes associations participantes afin de voir de quelle manière elles envisageraient d'y participer.

Point sur l'avancement des travaux en cours

Monsieur COTRELLE, adjoint au Maire en charge des travaux, informe le conseil municipal que le chantier de remplacement de la toiture de l'ancienne grange Brunson suit son cours et que celui de la réalisation des enrobés sur trottoirs à Villette est reporté courant novembre, sous réserve que les conditions climatiques le permettent.

Informations au Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant n°1 au MAPA 2020-1, relatif aux travaux de remplacement de la toiture d'un bâtiment communal a été signé le 29 septembre 2020 avec le titulaire, la SAS THEVENIN José Père et Fille, pour un montant de 1 250,00 € HT soit 1 500,00 € TTC, portant le montant total des travaux à 49 499,50 € HT soit 59 399,40 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les devis suivants ont été signés :

Entreprise	Objet	Date	Montant
Eurovia	Réalisation enrobés rouges sur trottoir à Vilette	25/09/2020	HT : 16 973,20 € TTC : 20 367,84 €
Ardennes Fermetures	Fournitures et pose de 12 volets roulants mairie	17/09/2020	HT : 4 162,08 € TTC : 4 994,50 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un don d'une valeur de 50 € a été fait à la commune.